



N° 4386
Reçue le 01.06.2021
Déclarée recevable et urgence reconnue
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 01.06.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 31 mai 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Dans un sujet publié ce lundi 31 mai 2021 sur *Reporter.lu*, il est question d'un message émanant d'une porte-parole du Ministère de la Sécurité intérieure adressé au portail en ligne. Dans ce message, la porte-parole demande la suppression pure et simple d'un article concernant la réforme de la police.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure peut-il nous confirmer que sa porte-parole a bien demandé au portail de supprimer un article concernant la réforme de la police ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure avait-il chargé sa porte-parole de demander la suppression de l'article en question ?
- Quelle est la position de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias à l'égard de ce type de comportement vis-à-vis de la presse nationale ? Est-il d'avis qu'il s'agit d'une atteinte manifeste à la liberté de la presse ?
- Est-ce qu'il est dans l'habitude des membres du Gouvernement de formuler de telles demandes lorsque le contenu d'articles ne leur convient pas ?
- Dans la négative, comment est-ce que le Gouvernement entend s'assurer que ce type de comportement ne se reproduise pas à l'avenir ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Viviane Reding
Députée

Diane Aehm
Députée